

# AVIS GENERAL N°4

## Aptitude au recyclage<sup>1</sup> des emballages papier-cartons paraffinés

### RÉSUMÉ

- Cet avis général a pour but d'évaluer la problématique des emballages papier-carton avec de la paraffine. Il concerne uniquement le cas des papiers-cartons qui, dans le cadre de leur utilisation en tant qu'emballage ménager, comportent en partie de la paraffine.
- Ces emballages sont :
  - soit des papiers d'emballage souple enduits de paraffine,
  - soit des emballages en carton plat imprégnés de paraffine par trempage,
  - soit des emballages en carton ondulé recouverts de paraffine par différentes techniques.
 Leurs emplois peuvent être spécifiques.
- Champs de l'étude :



Champs de l'étude

- Cet avis a été rédigé dans la mesure où, de manière générale, la présence de paraffine liée à la réception de lots homogènes d'emballages paraffinés dans le procédé de recyclage papetier est susceptible d'entraîner l'apparition de défauts visuels (tâches translucides) ou le dépôt de paraffine sur les organes de la machine à papier impacterait son bon fonctionnement. Cependant, à l'échelle industrielle, la faible quantité d'emballages ménagers contenant de la paraffine entrant dans le process de recyclage est sans conséquence sur celui-ci et autorise leur présence, sans effets négatifs, au sein du flux des emballages ménagers à recycler et du standard emballages à base de papier-carton. Par ailleurs, une chaîne complète incluant des filtres et épurateurs à particules légères, la chaîne de référence, permet l'élimination de la paraffine et la production d'un papier de qualité visuelle satisfaisante sans que les organes d'épuration ne s'encrassent.

C'est dans ces conditions que cet avis est rédigé

### EN CONCLUSION

Les emballages ménagers comportant de la paraffine sont considérés aptes au recyclage dans la filière de recyclage des emballages ménagers à base de papier-carton, à condition qu'ils respectent les prérequis de recyclabilité de cette filière<sup>2</sup>.

### Validation



Oriane BROUSSARD

DocuSigned by:  
Oriane BROUSSARD  
A44C753E04924F8...



Christian PICARD

DocuSigned by:  
Christian Picard  
660289FED97A45A...

<sup>1</sup> Voir protocole de test sur le site du CEREC : <https://www.cerec-emballages.fr/evaluez-votre-emballage/les-tests-labo/>

<sup>2</sup> L'emballage doit être constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton ; et conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), l'emballage devra être exempt de tout débris pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».